

## **T2 FLOOR**

Date de révision: 31-10-2023

Remplace la version:2

Version: 3

#### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit: T2 Floor

> Identifiant unique de KQJ1-V7UX-8U0X-DNAN formulation:

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées

pertinentes de la substance ou Nettoyeur sol.

du mélange:

Utilisations déconseillées: Autres que celles recommandées.

1.3 Identification de la société: Industrias Vijusa, S.L. CIF: B-46200150

Pol. Industrial Cheste, Vial 4 - Parcela 8

Adresse: 46380 - Cheste (Valencia)

Espagne

Téléphone. +(34) 962 51 14 14 - Fax. +(34) 962 512 707

Courriel: laboratorio2@vijusa.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel Centres Antipoison

d'urgence: et de Toxicovigilance (PARIS 01 40 05 48 48 ).

### **RUBRIQUE 2** — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification conformément au Règlement (CE) № 1272/2008

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1B; H314

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1; H318

Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1; H317

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques; H336

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, toxicité aiguë de catégorie 1; H400

Danger de toxicité à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, toxicité chronique de catégorie 2; H411.

2.2 Éléments d'étiquetage



GHS05





Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H314:

H317: Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoguer somnolence ou vertiges. H336: H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411:

Conseils de prudence:

P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous P303+P361+P353:

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.



## **T2 FLOOR**

Date de révision: 31-10-2023 Remplace la version:2

Version: 3

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501: Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Contient de l'alcools en C9-11 éthoxylés, du propane-2-ol, du composés d'ammonium quaternaire, benzylalkyl en C8-18 diméthyles, chlorures, du α-hexylcinnamaldéhyde

Contient du  $\alpha$ -hexylcinnamaldéhyde, du (R)-p-mentha-1,8-diène, du 3-p-cuményl-2-méthylpropionaldéhyde, du citral, du géraniol, du citronellol, du 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde, de l'acétate de p-menthan-8-yle, de la coumarine, de l'eugenol. Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et VPVB Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés PBT et/ou vPvB en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

Propriétés perturbant le système endocrinien (environnement). Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés perturbant le système endocrinien (environnement) en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

Propriétés perturbant le système endocrinien (santé humaine). Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés perturbant le système endocrinien (santé humaine) en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

### RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Intervalle de concentration du composant (% poids/poids)	Numéro CE / Numéro d'enregistrement	Num. de CAS	Nom Chimique	Code de la classe et catégorie de danger; Code(s) des mentions de danger
≥25% et <50%		68439-46-3	Alcools en C9-11 éthoxylés	Acute Tox. 4;H302- Eye Dam. 1;H318
≥25% et <50%	200-661-7	67-63-0	Propane-2-ol	Flam. Liq. 2;H225- Eye Irrit. 2;H319- STOT SE 3;H336
≥10% et <25%	01-2119970550- 39	68424-85-1	Composés d'ammonium quaternaire, benzylalkyl en C8-18 diméthyles, chlorures	Acute Tox. 4;H302- Skin Corr. 1B;H314- Eye Dam. 1;H318- Aquatic Acute 1;H400;M=10- Aquatic Chronic 1;H410
≥1% et <5%	202-983-3 01-2119533092- 50	101-86-0	α-hexylcinnamaldéhyde	Skin Sens. 1;H317- Aquatic Acute 1;H400;M=1- Aquatic Chronic 2;H411



# **T2 FLOOR**

Date de révision: 31-10-2023 Remplace la version:2

≥0,1% et <1%	227-813-5 01-2119529223- 47	5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	Flam. Liq. 3;H226- Skin Irrit. 2;H315- Skin Sens. 1;H317- Aquatic Acute 1;H400;M=1- Aquatic Chronic 1;H410
≥0,1% et <1%	203-161-7 01-2119970582- 32	103-95-7	3-p-cuményl-2- méthylpropionaldéhyde	Skin Irrit. 2;H315- Skin Sens. 1;H317- Aquatic Chronic 2;H411- Repr. 2;H361
≥0,1% et <1%	226-394-6 01-2119462829- 23	5392-40-5	citral	Skin Irrit. 2;H315- Skin Sens. 1;H317
≥0,1% et <1%	250-954-9 01-2119976286- 24-0006 01-2119976286- 24-0004	32210-23-4	Acétate de 4-tert- butylcyclohexyle	Aquatic Chronic 2;H411
≥0,1% et <1%	203-377-1 01-211652430-49	106-24-1	Géraniol	Skin Irrit. 2;H315- Eye Dam. 1;H318- Skin Sens. 1;H317
≥0,1% et <1%	203-375-0 01-2119453995- 23	106-22-9	Citronellol	Skin Irrit. 2;H315- Skin Sens. 1;H317- Aquatic Chronic 2;H411
≥0,1% et <1%	214-946-9 01-2119488227- 29	1222-05-5	1,3,4,6,7,8-hexahydro- 4,6,6,7,8,8- hexamethylindeno[5,6- c]pyranne	Aquatic Acute 1;H400;M=1- Aquatic Chronic 1;H410
≥0,1% et <1%	201-289-8 01-2119907954- 30 01-2119485965- 18	80-54-6	2-(4-tert- butylbenzyl)propionaldéhyde	Acute Tox. 4;H302- Skin Irrit. 2;H315- Skin Sens. 1;H317- Aquatic Chronic 2;H411- Repr. 2;H361
≥0,1% et <1%	261-543-9 01-2119983293- 30	58985-18-5	acétate de p-menthan-8-yle	Flam. Liq. 3;H226- Eye Irrit. 2;H319- Skin Sens. 1B;H317- Asp. Tox. 1;H304- Aquatic Chronic 2;H411
≥0,1% et <1%	202-086-7 01-2119949300- 45 01-2119943756- 26	91-64-5	Coumarine	Acute Tox. 4;H302- Skin Sens. 1;H317- STOT RE 2;H373



## **T2 FLOOR**

Date de révision: 31-10-2023 Remplace la version:2

Version: 3

≥0,1% et <1%	202-589-1 01-2119971802- 33	97-53-0	Eugenol	Eye Irrit. 2;H319- Skin Sens. 1;H317
≥0,1% et <1%	205-031-5 01-2119976330- 39	131-57-7	2-hydroxy-4- méthoxybenzophénone	Aquatic Acute 1;H400;M=1- Aquatic Chronic 2;H411

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des codes des mentions de danger mentionnées ci-avant.

#### **RUBRIQUE 4** — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Ingestion: Rincer la bouche à l'eau.

Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou

l'étiquette.

Garder la victime au repos. Ne pas faire vomir.

Contact oculaire: Retirer les lentilles de contact. Maintenir les paupières écartées et rincer

abondamment à l'eau claire et propre et faire appel à un médecin.

Inhalation: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une

position où elle peut respirer confortablement.

Contact cutané: Retirer les vêtements souillés. En cas de contact avec la peau, laver

immédiatement à l'eau et au savon neutre. Consulter un médecin si les

symptômes persistent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Ce produit peut avoir une action irritante ou corrosive sur les voies respiratoires, les yeux et la peau, et être à l'origine de lésions permanentes aux yeux. Corrosif pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Provoque des lésions oculaires graves (effets irréversibles sur les yeux).

Peut produire une réaction allergique (eruption cutanée, urticaire).

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Lire l'étiquette avant utilisation. Aucune information supplémentaire disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non disponible.

#### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction: Recommandés : Poudre chimique sèche ou dioxyde de carbone.

Ne pas utiliser d'eau sous pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Non applicable.

5.3 Conseils aux pompiers:

En cas d'incendie à proximité, suivre ces recommandations:

1-Les hautes températures peuvent provoquer des pressions élevées à l'intérieur des récipients fermés.

ennes.

2-Eviter l'inhalation des fumées ou des vapeurs de combustion générées. Utiliser un équipement respiratoire approprié.



## **T2 FLOOR**

Date de révision: 31-10-2023 Remplace la version:2

Version: 3

3-Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

### RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter des gants appropriés.

Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser si nécessaire un appareil respiratoire adéquat. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Maintenir une ventilation adéquate sur les zones de travail, après un déversement accidentel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser mécaniquement avec un produit absorbant non combustible (par ex: du sable, de la terre), tout en évitant la formation de poussière. Eliminer conformément aux réglementations en vigueur les résidus imprégnés par le produit.

Laver abondamment à l'eau l'endroit contaminé.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les rubriques 8 et 13.

### **RUBRIQUE 7** — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Respecter les normes d'hygiène et de sécurité au travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Maintenir le produit dans son emballage d'origine bien fermé, dans un endroit bien ventilé, au sec, éloigné des sources d'ignition et protégé de la lumière.

A stocker, conformément aux réglementations locales/nationales, en observant les avertissements décrits dans l'étiquetage.

Tenir à l'écart des substances incompatibles (voir la rubrique 10).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Nettoyeur sol

### RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites de l'exposition professionnelle:

Elithico de l'expedition profession	Elimites de l'exposition professionnelle.		
France			
Substance	Valeur limite d'exposition professionnelle 8 h (VME)	Valeur limite d'exposition professionnelle court terme (VLCT)	Note
Propane-2-ol		980 mg/m <sup>3</sup>	-



# T2 FLOOR

Date de révision: 31-10-2023 Remplace la version:2

Version: 3

Niveau dérivé sans effet (DNFL):

Substance	Num. de CAS	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
		Travailleurs. Cutanée. Effets systémiques. Longue durée: 888 mg/kg bw/day
		Travailleurs. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 500 mg/m³
Propane-2-ol	67-63-0	Consommateurs. Cutanée. Effet systémiques. Longue durée: 319 mg/kg bw/day
		Consommateurs. Oral. Effets systémiques. Longue durée: 26 mg/kg bw/day
		Travailleurs. Cutanée. Effets systémiques. Longue durée: 327,4 mg/kg bw/day
		Travailleurs. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 161,6 mg/m³
	106-22-9	Travailleurs. Inhalation. Effets locaux. Longue durée: 10 mg/m <sup>2</sup>
Citronellol		Population générale. Oral. Effets systémiques. Longue durée: 13, mg/kg bw/day
		Population générale. Cutanée. Effets systémiques. Longue durée: 196,4 mg/kg bw/day
		Population générale. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 47,8 mg/m³
Géraniol	106-24-1	Travailleurs. Cutanée. Effets systémiques. Longue durée: 8,3 mg/kg bw/day
		Travailleurs. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 29, mg/m³
		Population générale. Oral. Effets systémiques. Longue durée: 2,5 mg/kg bw/day



# **T2 FLOOR**

Date de révision: 31-10-2023 Remplace la version:2

		Population générale. Cutanée. Effets systémiques. Longue durée: 5,0 mg/kg bw/day
		Population générale. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 8,7 mg/m³
		Travailleurs. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 33,33 mg/m³
(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	Population générale. Oral. Effets systémiques. Longue durée: 4,76 mg/kg bw/day
		Population générale. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 8,33 mg/m³
		Travailleurs. Cutanée. Effets systémiques. Longue durée: 0,79 mg/kg bw/day
		Travailleurs. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 6,78 mg/m³
Coumarine	91-64-5	Population générale. Oral. Effets systémiques. Longue durée: 0,39 mg/kg bw/day
		Population générale. Cutanée. Effets systémiques. Longue durée: 0,39 mg/kg bw/day
		Population générale. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 1,69 mg/m³
Eugenol	97-53-0	Travailleurs. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 36 mg/m³
		Travailleurs. Cutanée. Effets systémiques. Longue durée: 2,075 mg/kg bw/day
2-(4-tert- butylbenzyl)propionaldéhyde	80-54-6	Travailleurs. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 0,44 mg/m³
		Population générale. Oral. Effets systémiques. Longue durée: 0,0625 mg/kg bw/day
		Population générale. Cutanée. Effets systémiques. Longue



## T2 FLOOR

Date de révision: 31-10-2023 Remplace la version:2

Version: 3

		_
		durée: 1,0375 mg/kg bw/day
		Population générale. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 0,11 mg/m³
		Travailleurs. Cutanée. Effets systémiques. Longue durée: 1,67 mg/kg bw/day
		Travailleurs. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 5,83 mg/m³
3-p-cuményl-2- méthylpropionaldéhyde	103-95-7	Population générale. Oral. Effets systémiques. Longue durée: 0,83 mg/kg bw/day
		Population générale. Cutanée. Effets systémiques. Longue durée: 0,83 mg/kg bw/day
		Population générale. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 1,45 mg/m³

Concentration prévisible sans effet (PNEC): Valeurs des composants:

Substance	Num. de CAS	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
		Eau douce: 140,9 mg/L
		Eau de mer: 140,9 mg/L
		Rejets discontinus: 140,9 mg/L
Propane-2-ol	67-63-0	Installation de traitement des eaux usées (ITEU): 2251 mg/L
		Sédiments: 552 mg/kg
		Sol: 28 mg/kg
		Empoisonnement secondaire: 0,16 µg/kg food
		Installation de traitement des eaux usées (ITEU): 580 mg/L
Citronellol	106-22-9	Eau douce: 0,0024 mg/L
		Sol: 0,00371 mg/kg
		Eau de mer: 0,00024 mg/L



# **T2 FLOOR**

Date de révision: 31-10-2023 Remplace la version:2

Γ	T	1
		Rejets discontinus: 0,024 mg/L
		Sédiments (Eau douce): 0,0256 mg/kg
		Sédiments (Eau de mer): 0,00256 mg/kg
		Installation de traitement des eaux usées (ITEU): 0,70 mg/L
		Eau douce: 0,0108 mg/L
		Sol: 0,0167 mg/kg
Géraniol	106-24-1	Eau de mer: 0,00108 mg/L
		Rejets discontinus: 0,108 mg/L
		Sédiments (Eau douce): 0,115 mg/kg
		Sédiments (Eau de mer): 0,0115 mg/kg
		Installation de traitement des eaux usées (ITEU): 1,8 mg/L
		Eau douce: 0,0054 mg/L
	5989-27-5	Sol: 0,262 mg/kg
(R)-p-mentha-1,8-diène		Eau de mer: 0,00054 mg/L
		Sédiments (Eau douce): 1,32 mg/kg
		Empoisonnement secondaire: 3,33 g/kg food
		Sédiments (Eau de mer): 0,13 mg/kg
		Installation de traitement des eaux usées (ITEU): 6,4 mg/L
	04.04.5	Eau douce: 0,019 mg/L
Coumarine	91-64-5	Sol: 0,018 mg/kg
		Eau de mer: 0,0019 mg/L



# T2 FLOOR

Date de révision: 31-10-2023 Remplace la version:2

Γ			Rejets discontinus: 0,0142 mg/L
			Sédiments (Eau douce): 0,15 mg/kg
			Empoisonnement secondaire: 30,7 g/kg food
			Sédiments (Eau de mer): 0,015 mg/kg
			Eau douce: 0,00113 mg/L
			Sol: 0,0155 mg/kg
			Eau de mer: 0,000113 mg/L
	Eugenol	97-53-0	Rejets discontinus: 0,0113 mg/L
			Sédiments (Eau douce): 0,081 mg/kg
			Sédiments (Eau de mer): 0,0081 mg/kg
			Installation de traitement des eaux usées (ITEU): 10 mg/L
			Eau douce: 0,00204 mg/L
			Sol: 0,0525 mg/kg
	2-(4-tert- butylbenzyl)propionaldéhyde	80-54-6	Eau de mer: 0,00020 mg/L
	3,7,1,3		Rejets discontinus: 0,024 mg/L
			Sédiments (Eau douce): 0,269 mg/kg
			Sédiments (Eau de mer): 0,0269 mg/kg
			Installation de traitement des eaux usées (ITEU): 1,0 mg/L
			Eau douce: 0,00109 ng/L
	3-p-cuményl-2- méthylpropionaldéhyde	103-95-7	Sol: 0,01936 mg/kg
			Eau de mer: 0,00011 mg/L
			Rejets discontinus: 0,01092 mg/L



## **T2 FLOOR**

Date de révision: 31-10-2023 Remplace la version:2

Version: 3

Sédiments (Eau douce): 0,00598 mg/kg

Empoisonnement secondaire: 33,3 g/kg food

Sédiments (Eau de mer): 0,00060 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipements de protection individuelle: Porter un équipement de protection individuelle approprié

conformément au règlement (UE) 2016/425.

Ventilation: Fournir une ventilation adéquate, en l'adaptant aux conditions

d'utilisation. Utiliser un extracteur local si nécessaire.

Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement respiratoire

approprié.

Protection de la peau: Éviter le contact avec la peau. Porter des gants résistants aux produits

chimiques.

Rincer et retirer immédiatement les gants après usage. Se savonner et

se rincer les mains soigneusement après manipulation.

Protection des yeux: Il est recommandé d'utiliser des lunettes de sécurité pour éviter le

contact par éclaboussures.

### RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Liquide transparent

Couleur: Vert
Odeur: Marine

Seuil olfactif:

Valeur du pH:

6,0 - 8,0 (20 °C)

Taux d'évaporation:

Non déterminé

Point de fusion:

Non déterminé

Non déterminé

Non déterminé

Point d'éclair: ~70 °C

Température d'auto-inflammabilité: Non applicable
Température de décomposition: Non déterminé
Pression de vapeur: Non déterminé
Densité de vapeur: Non applicable
Densité: Non déterminé

Hydrosolubilité: Soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé Viscosité: Non déterminé Viscosité cinématique: Non déterminé



## **T2 FLOOR**

Date de révision: 31-10-2023 Remplace la version:2

Version: 3

Propriétés oxydantes:
Propriétés explosives:
Non explosif
Limite inférieur d'explosion:
Non applicable
Limite supérieure d'explosion:
Non applicable

9.2 Autres informations

Non applicable.

### RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Non disponible.

10.2 Stabilité chimique: Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Polymérisation dangereuse: Ne présente pas de réactions dangereuses connues dans des

conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter: Chaleur, flammes et autres sources d'inflammation.

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de

la mise en oeuvre des produits chimiques.

10.5 Matières incompatibles: Acides, Produits caustiques, Agents réducteurs forts, Isocyanates,

Nitrures, Peroxydes organiques et hydroperoxydes, Époxydes.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone. D'autres gaz toxiques

et/ou vapeurs sont aussi possibles.

### **RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Voir les rubriques 2 et 3.

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible.

Utilisez toujours le produit avec précaution lors de la manipulation de produits chimiques.

Toxicité aiguë:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Ce mélange répond aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Ce mélange répond aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Ce mélange répond aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Cancérogénicité:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité pour la reproduction:	Ce mélange ne répond pas aux critères de



## **T2 FLOOR**

Date de révision: 31-10-2023 Remplace la version:2

Version: 3

	classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:	Ce mélange répond aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Danger par aspiration:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.

### 11.2 Informations sur les autres dangers:

Propriétés perturbant le système endocrinien.:

Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés perturbant le système endocrinien (santé humaine) en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

Substance	Toxicité orale aiguë (LD50)	Toxicité dermique aiguë (LD50)	Toxicité aiguë par inhalation (LC50)	Toxicité aiguë par inhalation (LC50 Vapeurs)
Propane-2-ol	> 2000 mg/kg 1 hr (rat albino)	> 2000 mg/kg 48 hr (Lapin)		> 5,0 mg/L 4 hr (rat albino)
Alcools en C9-11 éthoxylés	1400 mg/kg 1 hr (rat albino)	> 2000 mg/kg 96 hr (Lapin)		
Composés d'ammonium quaternaire, benzylalkyl en C8- 18 diméthyles, chlorures	~1000 mg/kg 1 hr (rat albino)	1950 mg/kg 4 hr (Lapin)		
α-hexylcinnamaldéhyde	3100 mg/kg (rat)	3000 mg/kg (Lapin)		
Citronellol	3450 mg/kg (rat)	> 5000 mg/kg (Lapin)		
Géraniol	4200 mg/kg (rat)	5100 mg/kg (Lapin)		
Coumarine	500 mg/kg (rat)			
Acétate de 4-tert- butylcyclohexyle	3370 mg/kg (rat)	> 4680 mg/kg (Lapin)		
1,3,4,6,7,8-hexahydro- 4,6,6,7,8,8- hexamethylindeno[5,6- c]pyranne	> 3000 mg/kg (rats femelles)	> 6500 mg/kg (rats femelles)		
Eugenol	> 2000 mg/kg (rat)		> 5,0 mg/L 4 hr (rat)	
citral	6800 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (rat)		
2-(4-tert- butylbenzyl)propionaldéhyde	1390 mg/kg (rat)	5100 mg/kg (Lapin)		
3-p-cuményl-2- méthylpropionaldéhyde	3810 mg/kg (rat)			
2-hydroxy-4- méthoxybenzophénone	> 12800 mg/kg (rat)	> 16000 mg/kg (Lapin)		

### RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité pour le milieu aquatique:

Aucune donnée écotoxicologique n'est disponible pour le produit.



## **T2 FLOOR**

Date de révision: 31-10-2023 Remplace la version:2

Version: 3

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique:	Ce mélange répond aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique:	Ce mélange répond aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.

12.2 Persistance et dégradabilité: Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

12.4 Mobilité dans le sol: Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés PBT et/ou vPvB en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.:

Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés perturbant le système endocrinien (environnement) en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

12.7 <u>Autres effets néfastes</u>: Non disponible.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les cours d'eau et les nappes phréatiques.

Substance	Toxicité aquatique aiguë	Biodégradabilité	Potentiel de bioaccumulation
Propane-2-ol	> 100 mg/L 96 hr (Oryzias latipes)	Facilement biodégradable	
Alcools en C9-11 éthoxylés		Facilement biodégradable (0%, 28 Jours)	
Composés d'ammonium quaternaire, benzylalkyl en C8-18 diméthyles, chlorures	1,1 mg/L 96 hr (Trucha arco iris (Oncorhynchus mykiss))	Facilement biodégradable (60%, 28 Jours)	
α-hexylcinnamaldéhyde	1,7 mg/L LC50 96 hr (Pimephales promelas)	Facilement biodégradable (97%, 28 Jours)	5,3
Citronellol	14,66 mg/L 96 hr (Leuciscus idus)	Facilement biodégradable (85%, 28 Jours)	3,41
Géraniol	22 mg/L LC50 96 hr (Danio rerio)	Facilement biodégradable (70%, 21 Jours)	2,6
(R)-p-mentha-1,8-diène	0,70 mg/L 96 hr (Pimephales promelas)	Facilement biodégradable (71%, 28 Jours)	7,2
Coumarine	30 mg/L 48 hr (Daphnia magna)	Facilement biodégradable (100%, 14 Jours)	10
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	8,3 mg/L LC50 96 hr (Carpe commune (Cyprinus carpio))	Facilement biodégradable (75%, 28 Jours)	4,8
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylindeno[5,6-c]pyranne	1,36 mg/L LC50 96 hr (Lepomis macrochirus)	Non biodégradable (2%, 28 Jours)	5,3
Eugenol	13 mg/L LC50 96 hr (Danio rerio)	Facilement biodégradable (82%, 28 Jours)	5,5
citral	6,78 mg/L LC50 96 hr (Leuciscus idus)	Facilement biodégradable	2,76



## **T2 FLOOR**

Date de révision: 31-10-2023 Remplace la version:2

Version: 3

		(90%, 28 Jours)	
2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde	2,0 mg/L 96 hr (Danio rerio)	Facilement biodégradable (81%, 28 Jours)	4,2
2-hydroxy-4-méthoxybenzophénone	3,8 mg/L 96 hr (Oryzias latipes)	Facilement biodégradable (70%, 28 Jours)	

### RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

> Emballage contaminé: Ne pas réutiliser les emballages vides. Les récipients doivent

être éliminés comme des déchets dangereux.

Conditions pour l'élimination: Conformément aux réglementations locales et nationales. Ne se

débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant

toutes les précautions d'usage.

### RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

#### Transport International des Marchandises Dangereuses par Route (ADR)

14.1 Numéro ONU:

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Contient Composés 14.2 Désignation officielle de transport de

d'ammonium quaternaire, benzylalkyl en C8-18 diméthyles, l'ONU:

chlorures)

14.3 Classe: 14.4 Groupe d'emballage: Ш

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Code restriction de tunnel: (E)

Étiquetage:





#### Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU: UN1760

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Contient Composés 14.2 Désignation officielle de transport de

d'ammonium quaternaire, benzylalkyl en C8-18 diméthyles, l'ONU:

chlorures)

14.3 Classe: 8 Ш 14.4 Groupe d'emballage: 14.5 Polluant marin: Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

IMDG-Code de group de ségrégation:

FS: F-A,S-B

Étiquetage:





14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de

l'OMI:

Non applicable

#### Transport aérien (ICAO/IATA)

14.1 Numéro ONU: UN1760

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Contient Composés 14.2 Désignation officielle de transport de

d'ammonium quaternaire, benzylalkyl en C8-18 diméthyles, l'ONU:

chlorures)



## **T2 FLOOR**

Date de révision: 31-10-2023 Remplace la version:2

Version: 3

14.3 Classe:

14.4 Groupe d'emballage:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Avion cargo: ACCEPTED

Étiquetage:



### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Substances extrêmement préoccupantes:

Le produit ne contient pas de substances énumérées dans la liste des substances extrêmement préoccupantes (> 0,1 % m/m).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Non disponible.

15.3 Composition des détergents (648/2004/CE)

Parfums:hexyl cinnamal, limonene, citral, linalool, geraniol, citronellol, butylphenyl methylpropional, coumarin, eugenol, benzyl benzoate, alpha-isomethyl ionone

Etiquetage additionnel relatif aux détergents et produits de nettoyage conformément au Règlement (CE) nº 648/2004:

Contenance	Ingrédients	
≥25% et <50%	agents de surface non ioniques	
≥10% et <25%	parfums. agents de surface cationiques	

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### **RUBRIQUE 16 — Autres informations**

Texte complet des codes des mentions de danger sous la rubrique 3:

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.



## **T2 FLOOR**

Date de révision: 31-10-2023 Remplace la version:2

Version: 3

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

End use: Utilisateur professionel

Exclusivement réservé à un usage industriel.

Texte intégral des classifications (conformément au Règlement (CE) Nº 1272/2008):

Flam. Liq. 2; H225	Liquidos inflammables, estágario do danger O
	Liquides inflammables, catégorie de danger 2
Flam. Liq. 3; H226	Liquides inflammables, catégorie de danger 3
Acute Tox. 4; H302	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4
Skin Corr. 1B; H314	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1B
Skin Corr. 1C; H314	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1C
Skin Irrit. 2; H315	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2
Eye Dam. 1; H318	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1
Eye Irrit. 2; H319	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2
Skin Sens. 1; H317	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
Skin Sens. 1B; H317	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B
Repr. 2; H361	Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2
STOT SE 3; H336	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie
3101 3L 3, 11330	de danger 3, Effets narcotiques
STOT RE 2; H373	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie
3101 HL 2,11373	de danger 2
Asp. Tox. 1; H304	Danger par aspiration, catégorie de danger 1
Aquatic Acute 1; H400	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, toxicité aiguë de catégorie
Aquatic Acute 1, 11400	1
Aquatic Chronic 1; H410	Danger de toxicité à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, toxicité
Aquatio Officino 1, 11410	chronique de catégorie 1
Aquatic Chronic 2; H411	Danger de toxicité à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, toxicité
Aquatio Offiolito 2, 11411	chronique de catégorie 2

### Références bibliographiques:

- Règlement (CE) № 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) № 1907/2006.
- 2. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.
- 3. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984).

Remplace la version: 2

Raison de la révision: Adaptation au Règlement (UE) 2020/878.

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Page:17/17